



Communiqué de presse

Avignon, le 14 février 2023

Les Côtes du Rhône s'engagent aux côtés d'Adelphe en faveur de l'environnement

Ce partenariat permettra à chaque adhérent du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de mettre en place des actions concrètes, pour répondre à la fois à la nécessaire mise en conformité liée à la gestion du recyclage de leurs emballages et aux attentes des consommateurs, toujours plus soucieux de consommer de manière responsable.

Ce 14 février, à l'occasion du salon Wine Paris 2023, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et Adelphe ont signé le contrat collectif "Adelphe Pluriel" pour renforcer l'éco-responsabilité des vignerons des Côtes du Rhône. Un engagement qui a pour but de les accompagner dans leur transition environnementale en simplifiant leurs démarches légales liées au recyclage de leurs emballages, à l'éco-conception et à la communication en faveur du geste de tri des consommateurs.

Ce partenariat, imaginé par Adelphe, permettra à chaque membre du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de mettre en place des actions concrètes, qui répondent à la fois au besoin de mise en conformité liée à l'obligation de recyclage et d'éco-conception de leurs emballages et aux attentes des consommateurs, toujours plus soucieux de consommer responsable.

Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, déjà très engagé en faveur de l'environnement, souhaite accompagner les vignerons des Côtes du Rhône dans cette démarche.

« Ce partenariat est une opportunité pour tous nos adhérents de simplifier leur démarche de mise en conformité avec une adhésion simplifiée à Adelphe via le Syndicat, en faveur du recyclage de leurs emballages. Il va aussi permettre aux vignerons des Côtes du Rhône de bénéficier d'un soutien sur-mesure pour être guidés dans la réduction de leur impact environnemental et identifier des solutions en matière d'éco-conception des emballages » se félicite **Denis Guthmuller**, Président du Syndicat.



(De gauche à droite : Jean Hornain, Directeur général d'Adelphé, Denis Guthmuller Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, Laurent Jeanneteau, Directeur du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône et Yannick Astesana Directeur délégué d'Adelphé) - visuel disponible en [cliquant ici](#)

Un partenariat pour booster les démarches RSE des viticulteurs de la région

Avec « Adelphé Pluriel », les vignerons des Côtes du Rhône vont bénéficier d'un **accompagnement collectif dans leur mise en conformité** vis-à-vis de la **Responsabilité Élargie du Producteur** des emballages ménagers (REP).

Rappelons que toutes les entreprises qui mettent des emballages sur le marché doivent participer au financement du dispositif de recyclage. Obligation légale inscrite au Code de l'environnement depuis 1992, la REP concerne toute entreprise qui met sur le marché français des produits emballés et consommés par les ménages. Elle **implique leur responsabilité en matière de gestion de la fin de vie de ces emballages ménagers**, notamment la collecte, le tri, le recyclage, mais aussi l'écoconception et l'information des consommateurs.

« Adelphé Pluriel » va permettre ainsi aux vignerons de bénéficier d'une **réelle simplification des démarches administratives liées à la REP**, en évitant, par exemple, de fournir une déclaration annuelle personnalisée.

Ce contrat garantit aussi le respect des nouvelles obligations imposées aux entreprises, notamment par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

Grâce à l'accès à de nombreux services et à l'accompagnement d'Adelphé en matière d'éco-conception, les vignerons du Syndicat vont bénéficier de conseils clés en main pour réduire le poids environnemental et économique de leurs emballages. Des formations et ateliers seront également proposés pour suivre les évolutions réglementaires pour des emballages toujours plus vertueux.

Enfin, des diagnostics éco-conception, organisés directement sur les sites de production de vignerons volontaires, permettront aux adhérents de bénéficier des bonnes pratiques à mettre en place **grâce à une restitution collective qui sera proposée à tous les membres du Syndicat.**

« Ce contrat collectif « Adelphé Pluriel » avec le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône est un puissant levier d'efficacité environnementale pour les 1 300 vignerons metteurs en marché concernés (caves coopératives et caves particulières). Ce partenariat permet aux adhérents de se simplifier la vie concernant leur obligation environnementale et crée une dynamique collective inédite pour limiter leur impact sur la planète. Avec ce contrat, la contribution obligatoire au recyclage des emballages devient une opportunité d'aller plus loin dans leurs démarches pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages » précise **Jean Hornain, Directeur général d'Adelphé.**

Le partenariat avec Adelphé s'inscrit dans une démarche durable de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, engagée par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, visant à équilibrer les piliers économiques, sociétaux et environnementaux.

À propos d'Adelphé

Adelphé a une mission : réduire l'empreinte environnementale des emballages des entreprises. Filiale de Citeo, elle accompagne les secteurs des Vins et Spiritueux, des Médicaments et des artisans Boulangers-Pâtisseries dans leur mise en conformité liée à la Responsabilité Élargie du Producteur : financer la collecte, le tri et le recyclage de leurs emballages. PME à taille humaine, Adelphé apporte son expertise aux entreprises pour agir concrètement sur l'ensemble du cycle de vie de leurs emballages : réduction, réemploi, recyclage, jusqu'à la communication responsable auprès des consommateurs. Chaque année, plus de 61 millions d'euros sont investis par les entreprises pour développer l'écoconception, installer et financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec les partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 70% des emballages ménagers sont recyclés en France. Le verre fait partie des emballages qui se recyclent le plus avec un taux de recyclage de 85%.

Site internet : www.adelphe.fr



À propos du Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Site internet : www.syndicat-cotesdurhone.com



Contact presse

Adelphe : Caroline Petit-Brisson – 06 21 37 53 45 adelphe@passerelles.com

Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône : Cécile Poulain – Responsable de la Communication 04 90 27 24 35 c.poulain@syndicat-cotesdurhone.com